



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	1 182 125		1 182 125	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 182 125		1 182 125	
CREANCES	23 586		23 586	10 311
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 104		7 104	9 117
Créances reçues par legs ou donations	15 288		15 288	
Autres créances				
Charges constatées d'avance	1 194		1 194	1 194
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 418 531		1 418 531	1 546 088
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)	1 418 531		1 418 531	1 546 088
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES	808 834		808 834	1 279 255
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 250 951		2 250 951	2 835 654
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	3 433 076		3 433 076	2 835 654

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	1 829 495	950 095
Excédent ou déficit de l'exercice	(192 985)	879 400
SITUATION NETTE (Sous-Total)	1 636 510	1 829 495
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 636 510	1 829 495
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	166 934	
Fonds dédiés	98 000	
TOTAL II	264 934	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 934	1 869
Dettes des legs ou donations	177 322	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 340 376	1 004 290
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	1 531 632	1 006 159
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 433 076	2 835 654

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	521 072	1 031 261
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	521 072	1 031 261
<i>Dons manuels</i>	464 716	570 166
<i>Mécénats</i>	56 356	106 850
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		354 244
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	521 072	1 031 261
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	59 411	19 062
Aides financières (projets engagés)	566 700	151 000
Impôts, taxes et versements assimilés		1 069
Salaires		
Cotisations sociales	16	
Charges communes aux fondations abritées	17 921	28 125
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	98 000	
Autres charges		1 015
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	742 048	200 271
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(220 976)	830 989
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	21 503	47 611
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	6 853	907
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	28 356	48 517
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	365	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	365	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	27 991	48 517
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(192 985)	879 507

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		107
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		107
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(107)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	549 428	1 079 778
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	742 413	200 378
EXCEDENT OU DEFICIT	(192 985)	879 400

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 500	
Bénévolat	73 543	71 392
TOTAL RESSOURCES	75 043	71 392
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 500	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	73 543	71 392
TOTAL EMPLOIS	75 043	71 392

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	549 428	549 428	1 079 778	1 079 778
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	521 072	521 072	1 031 261	1 031 261
- Dons manuels	464 716	464 716	570 166	570 166
- Legs, donations et assurance-vie			354 244	354 244
- Mécénat	56 356	56 356	106 850	106 850
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	28 356	28 356	48 517	48 517
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	549 428	549 428	1 079 778	1 079 778
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	591 809	591 809	151 000	151 000
1.1 Réalisées en France	591 809	591 809	151 000	151 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	566 700	566 700	151 000	151 000
- Accompagnement des projets	25 109	25 109		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	34 318	34 318	21 253	21 253
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	34 318	34 318	21 253	21 253
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 286	18 286	28 125	28 125
3.1 Frais de gestion	17 921	17 921	28 125	28 125
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières	365	365		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	98 000	98 000		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	742 413	742 413	200 378	200 378
EXCEDENT OU DEFICIT	(192 985)	(192 985)	879 400	879 400

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	75 042	75 042	71 392	71 392
Bénévolat	73 542	73 542	71 392	71 392
Prestations en nature	1 500	1 500		
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	75 042	75 042	71 392	71 392
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	1 500	1 500		
Réalisées en France	1 500	1 500		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	54 992	54 992	53 053	53 053
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	18 550	18 550	18 340	18 340
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	75 042	75 042	71 392	71 392

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
- Réalisées en France	591 809	151 000	Cotisations sans contreparties	549 428	1 079 778
- Actions réalisées directement	591 809	151 000	Dons manuels	464 716	570 166
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	566 700	151 000	Legs, donations et assurances-vie		354 244
- Accompagnement des projets	25 709		Mécénats	56 356	106 850
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	28 356	48 517
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	34 318	21 253			
- Frais de recherche d'autres ressources	34 318	21 253			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	18 286	28 125			
- Frais de gestion immobilière	17 921	28 125			
- Charges financières	365				
TOTAL DES EMPLOIS	644 413	200 378	TOTAL DES RESSOURCES	549 428	1 079 778
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	98 000		3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		879 400	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	192 985	
TOTAL	742 413	1 079 778	TOTAL	742 413	1 079 778
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	1 829 495	950 095
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		879 400
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(192 985)	
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 636 510	1 829 495

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

Contributions volontaires en nature		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France		1 500		75 042	71 392
Réalisées à l'étranger		1 500		73 542	71 392
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
		54 992	53 053		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
		18 550	18 340		
TOTAL		75 042	71 392	75 042	71 392

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE

(-) utilisation
(+) report

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE

98 000
98 000



Fondation de **l'Abbaye de Lagrasse**

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

2025

ANNEXES

1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....	4
1.1 OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025.....	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03.....	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés.....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2. Disponibilités.....	9
3.1.3. Créances.....	9
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.1.5. Charges constatées d'avance.....	10
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1. Fonds associatif.....	10
3.2.2. Fonds dédiés spécifique et report à nouveau	10
3.2.3. Fonds dédiés spécifique :	11
3.2.4. Fonds reportés liés aux legs ou donations.....	11
3.2.5. Etats des échéances des dettes.....	12
3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12
3.2.7. Charges à payer	12
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.2. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	13
4.3. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	13
4.4. PROJETS SOUTENUS	13
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	14
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	14
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	14
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	14
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	14

5.1.6.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	14
5.2.	EMPLOIS	14
5.2.1.	Contenu des missions sociales	14
5.2.2.	Frais de recherche de fonds	15
5.2.3.	Contenu des frais de fonctionnement	15
5.2.4.	Reports en fonds dédiés de l'exercice	15
6.	AUTRES INFORMATIONS	15
6.1.	LOCAUX	15
6.2.	EFFECTIFS	15
6.3.	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	16
6.2.	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	17
6.3.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	17
6.3.1.	Engagements donnés	17
6.3.2.	Engagements reçus	17

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.
-

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de

testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque fondation a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse étant une fondation de flux, elle n'a pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2025.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation de flux, sans dotation.

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2025 Valeur brute	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 182 125		1 182 125
TOTAL		1 182 125		1 182 125

3.1.2. Disponibilités

<i>Chiffres en Euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte courant	808 834	1 279 255

Les fonds collectés disponibles sont appelés à être utilisés à brève échéance. 78 % des disponibilités sont en faveur de paiement de projets engagés et non encore soldés au 31/12/2025.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 104	7 104	
Créances reçues des legs et donations	15 288	15 288	
Charges constatées d'avance	1 194	1 194	
TOTAL	23 586	23 586	

Concernant, les créances clients, il s'agit des dons reçus en fin d'exercice et qui n'ont pas été encore encaissés au 31/12/2025. Ils l'ont été début janvier 2026.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	7 104		7 104	9 117
Créances reçues par legs ou donations	15 288		15 288	
TOTAL	22 392	0	22 392	9 117

3.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 194 €.

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges constatées d'avance	1 194	1 194

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatif

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Fonds dédiés spécifique et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont

directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2025	1 829 495
Résultat 2025	- 192 985
Report à nouveau au 31/12/2025	1 636 510

3.2.3. Fonds dédiés spécifique :

En 2025, un fonds dédié appelé Fonds des Bâisseurs a été créé afin de pouvoir financer des travaux à venir, ce qui permettra d'assurer ainsi la pérennité des actions à envisager et faciliter le démarrage des futurs grands chantiers.

Fonds dédiés spécifiques (En €)	Fonds dédiés spécifiques au 31/12/2024	Charges affectées du fonds 2025 dont projets engagés	Ressources affectées 2025	Montant total de la variation	Montant total du fonds au 31/12/2025
Fonds des Bâisseurs			98 000	98 000	98 000
Total Fondation Abbaye Lagrasse			98 000	98 000	98 000

3.2.4. Fonds reportés liés aux legs ou donations

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Au 31/12/2025
Provision de variation des fonds reportés		166 934		166 934
TOTAL		166 934		166 934

Chiffres en euro

Le conseil d'administration de la Fondation Notre Dame a accepté un legs universel avec charge en faveur de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse pour un montant net de 166 k€.

3.2.5. Etats des échéances des dettes

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 934	13 934		
Autres dettes	706 849	706 849		
Dettes des legs et donations	177 322	177 322		
Dettes financières diverses				
Projets bénéficiaires restant à solder	633 527	633 527		
TOTAL	1 531 632	1 531 632		

3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs France	13 934	81
Fournisseurs factures non parvenues		1 788
Valeurs nettes comptables	13 934	1 869

3.2.7. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres en Euros</i>	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 934	1 869
Dettes fiscales et sociales		
Dettes des legs ou donations	177 322	
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	633 527	1 002 129
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	706 849	2 161
DETTES	1 531 632	1 006 159

Parmi les dettes, il reste principalement à solder les engagements pour les travaux du transept, les travaux du prieuré de Pau et la restauration du mur d'enceinte. A la suite de l'acceptation d'un legs, il reste des legs particuliers à délivrer pour un montant de 702 k€.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.2.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le siège de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse se situe au 6, Rive Gauche – 11 220 LAGRASSE

6.2. Effectifs

Les effectifs de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse sont les suivants :

Année	Non-cadres	ETP Non Cadres
2025	2	0,65

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2025	Valorisation 2025
Bénévoles	1,16	62 673
B. Comité	0,10	10 869
TOTAL	1,26	73 542

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	75 042	71 392
Réalisées en France	1 500		Bénévolat	73 542	71 392
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	1 500	
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	54 992	53 052			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	18 550	18 340			
TOTAL	75 042	71 392	TOTAL	75 042	71 392

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) utilisation		
(+) report	98 000	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	98 000	

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2025	31/12/2024
Produits	166 934	354 244
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	166 934	4 244
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		350 000
Charges	166 934	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	166 934	
SOLDE		354 244